



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 31 Mars 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 22 Mars 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 26

NOMBRE DE VOTANTS : 31

Objet : Fixation du produit de la taxe GEMAPI

Présents : 20

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAU Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Présents en téléconférence : 7

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), JOLLIVET Célia (Peujard), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain TABONE, CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) pouvoir à Nicolas TELLIER, JEANNET Serge (Gauriaguet) pouvoir à GUINAUDIE Valérie, POUCHARD Éric (LANSAC) pouvoir à FUSEAU Michael.



Absents excusés : 3

BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), TARIS Roger (Tauriac).

Absents : 3

FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée).

Secrétaires de séance : TABONE Alain

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi “MAPTAM”), notamment ses articles 56 à 59 ;

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi “NOTRE”),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n°2017-145 du 27 septembre 2017 de la Communauté de Communes relative à la modification statutaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2017 étendant les compétences de la communauté de communes notamment à la GEMAPI

Vu les articles L1530 bis et L1639 A bis du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération n°2018- 105 du 26 septembre 2018 de la Communauté de Communes relative à l'instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Considérant que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF ;

Considérant que la population DGF de l'année 2020 est de 35 699 ;

Considérant que la taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit vote ;

Considérant les travaux de Commission n°7 Finances, Administration générale et Mutualisations qui propose le vote d'un produit pour l'année 2021 de 200 000€ soit 5.60€ par habitant (5.65€ en 2020),

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'arrêter le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 à la somme de 200 000 € comme les années précédentes,

- D'autoriser Madame la Présidente à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente de délibération.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture
Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint André de Cubzac
Le 01 Avril 2021



La Présidente
Valérie GUINAND

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20210401-2021_29-DE

